

**« Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ;
l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. »**



Article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme

Chère Madame,

Nous avons le plaisir de vous transmettre quelques informations sur l'action du Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM) en 2022, rendue possible grâce à vous et votre don. Nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre confiance qui nous permet d'agir et de continuer le combat auprès des victimes.

Cette année, avec la guerre en Ukraine, comme pour tous les réfugiés et déplacés, ils sont plus nombreux à se retrouver particulièrement exposés au risque de traite des êtres humains. Dans ce contexte, le CCEM s'est mobilisé auprès de différentes instances de coordination de crise et a participé à concevoir et mettre en œuvre différents dispositifs afin de prévenir le risque de traite et faciliter l'identification des victimes.

Avec votre soutien, l'équipe du Comité a pu continuer à mettre à l'abri les victimes, parfois le jour même de leur fuite, et éviter qu'elles se retrouvent en danger ou à la rue ; parfois, c'est avec la participation des services enquêteurs que nous nous sommes déplacés vers les lieux d'exploitation pour les extraire de l'asservissement. Votre don a un impact direct sur leur vie. Grâce à vous, le CCEM continue son accompagnement social vers la stabilisation, l'autonomie et l'insertion, pendant que l'équipe juridique met en place toutes les procédures nécessaires au niveau administratif, pénal ou social afin que les victimes accèdent à leurs droits fondamentaux, notamment le droit à la liberté, à la dignité et à la protection.

Cette année encore l'équipe du Comité a reçu et analysé plus de 300 signalements, accompagné plus de 280 personnes et identifié 49 nouvelles victimes. Des personnes ayant vécu des violations graves de leurs droits, dans des conditions de vie indignes, sous emprise, et rendues totalement invisibles dans les huis clos des domiciles privés ou dans des lieux isolés par leur employeur. Le CCEM a aussi su faire face à des dossiers plus complexes, avec plusieurs victimes, où il fallait trouver les moyens de réagir et mobiliser nos capacités afin de les accompagner au mieux et leur assurer les ressources de se reconstruire et de reprendre leur vie en main. Dans ces dossiers, la coopération avec les services enquêteurs et l'inspection du travail nous a permis d'avancer plus rapidement sur les procédures en justice alors que pour d'autres victimes le combat peut durer quinze, voire vingt ans.

En renouvelant votre soutien au Comité, vous permettez à notre équipe salariée et nos bénévoles de continuer à agir auprès des victimes qui ont vécu des traumatismes dans l'invisibilité absolue et l'ignorance de la société, ici même en France, pays des droits !

Un grand merci pour votre appui et votre engagement !

Mona CHAMASS SAUNIER
Directrice

David DESGRANGES
Vice-Président, avocat

RENDRE VISIBLE L'INVISIBLE

De la sortie d'exploitation à la réinsertion,

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Pôle d'accueil a reçu **308** signalements au total :

- **277** personnes suivies venant de **48** pays dont **49** nouvelles personnes
- **69%** sont des femmes

Nous IDENTIFIONS les victimes

Le CCEM reçoit des signalements de toute la France, voire de l'étranger. Ils sont soumis à deux niveaux d'analyse de façon pluridisciplinaire et à partir d'une dizaine d'indices.

Nous les PROTEGEONS et ACCOMPAGNONS

Le suivi psycho-social est la première étape pour soutenir les victimes face à la vie quotidienne et aux épreuves des procédures (mise à l'abri, dépôt de plainte, etc.).

- **1498** nuitées à l'appartement d'urgence
- **58** nuitées à l'hôtel social pour mise à l'abri
- **165** personnes suivies par le pôle social et **180** aides financières
- **81** participants aux sorties socio-culturelles

- **262** victimes accompagnées
- **25** personnes concernées par l'asile et la protection internationale
- **112** personnes accompagnées pour la protection administrative
- **1279** actes juridiques (pénal, social ou administratif)

Nous DEFENDONS leurs droits

L'accompagnement juridique au CCEM implique l'information des victimes sur leurs droits, l'analyse des éléments de faits, de preuves, la détermination de la stratégie contentieuse, la saisine de la justice et le suivi de la victime dans toutes les procédures.

Nous SENSIBILISONS et INFORMONS

Le CCEM s'attache à faire connaître la réalité de la traite des êtres humains à des fins économiques et partage son expertise. En 2022, le Pôle sensibilisation et formation a permis :

- Une **50aine** d'articles dans la presse écrite et les médias
- Des milliers de personnes touchées via nos publications sur les réseaux sociaux et notre newsletter
- **52** interventions en France et dans le monde (dont le projet SAVE au Maroc) qui ont touché **1514** participants

“

L., de l'exploitation au lycée

L. a grandi avec sa mère, sa seule famille dans son pays d'origine. Elle a été scolarisée malgré une grave maladie génétique alors non-diagnostiquée et qui nécessite des hospitalisations fréquentes.

À 17 ans, suite au décès de sa mère, une cousine vivant en France lui propose de prendre soin d'elle en France et ainsi lui permettre de poursuivre sa scolarité.

Arrivée mineure en décembre 2019, L. ne sera finalement jamais scolarisée. Jusqu'en mai 2021, elle sera en charge de l'entièreté des tâches ménagères et soins aux 3 jeunes enfants, sans aucune vie sociale en dehors de la famille de sa cousine. Malgré ses crises de douleurs, elle ne peut pas librement se rendre à l'hôpital. Finalement hospitalisée suite à une grave crise, L. a été signalée au CCEM par l'équipe médicale.

Après une rencontre directement à l'hôpital, le CCEM a organisé son intégration le soir même dans son appartement d'urgence, avant de pouvoir l'orienter en hôtel social.

Aujourd'hui, grâce au CCEM, L. a pu être régularisée. Elle est en Terminale au Lycée, et a obtenu son bac de français à l'été 2022.

”

les victimes ont besoin de vous...

Vendanges en Champagne : le témoignage de S.

« On vivait dans un appartement sans matelas, sans coussins, avec une seule douche et un seul toilette pour tout le monde. Le frigo était vide. On commençait le travail à 6h du matin et on finissait à 23h. On avait juste un repas le midi, pas de petit déjeuner, ni de repas du soir. Il n'y avait pas de place pour dormir et on manquait d'eau. »

S., a bénéficié d'un accompagnement juridique et social au sein du CCEM,
Propos recueillis en 2022



Maitre Desgranges, Vice-Président du CCEM pour TV5MONDE à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la traite des êtres humains, Le 30 juillet 2022



Quelles suites pour les « dossiers collectif » du CCEM ?

En 2021, le CCEM avait fait part de son souhait de développer sa présence dans des dossiers dits « collectifs ». Ainsi, en 2022, de grandes avancées ont eu lieu et plusieurs de ces procédures ont porté leurs fruits. Le CCEM est intervenu aussi bien sur l'accompagnement social que juridique dans des dossiers réunissant un grand nombre de victimes (parfois plusieurs centaines).

Parmi elles, ressort un dossier mettant en cause l'association Vies de Paris dont la mission principale était la domiciliation des personnes précaires. Le 10 juin dernier, le Tribunal Judiciaire de Paris a condamné le fondateur et Président de cette dernière à 2 ans de prison dont un avec sursis avec obligation d'indemniser les victimes entre 2 000 et 3 000 euros, pour traite des êtres humains aggravée. En l'espèce, 51 victimes, dont 18 accompagnées par le CCEM, travaillaient sous couvert de « bénévolat », dans des conditions contraires à la dignité humaine en échange d'une domiciliation et de promesse de régularisation. Le CCEM, qui s'était constitué partie civile, devrait lui aussi recevoir 1 euro symbolique de dommages et intérêts.

Un autre dossier marquant est celui rassemblant près de 200 vendangeurs, découverts par la gendarmerie après signalement d'une des victimes, qui travaillaient et vivaient dans des conditions insalubres et particulièrement difficiles. Le 26 juin 2022, les gérants de la société viticole ont été condamnés par la Cour d'appel de Reims à une peine de 3 ans d'emprisonnement dont un avec sursis pour traite des êtres humains. Les 3 victimes accompagnées par le CCEM ont perçu 3 000 euros de dommages et intérêts. Ici aussi, la constitution de partie civile par le CCEM a été jugée recevable par le juge, et les condamnés devront lui verser 1 euro symbolique.

Encore une condamnation obtenue cette année dans un dossier collectif : celui mettant en cause le mouvement Famille Missionnaire Donum Dei. A qui il était reproché de faire travailler à titre gratuit, une cinquantaine de « travailleuses missionnaires » pour des activités d'accueil et de restauration. L'association a finalement été condamnée à 200 000 euros d'amende pour travail dissimulé et à la confiscation des sommes déjà saisies au cours de la procédure. Cette décision n'est cependant pas définitive puisque le mouvement a fait appel de la décision rendue.

Enfin, nous pouvons évoquer un dernier dossier dans lequel une société avicole et ses gérants sont poursuivis pour « traite des êtres humains à l'égard de plusieurs personnes ». En effet, la quinzaine de victimes que nous accompagnons travaillait et logeait dans des conditions indignes dans le Finistère. Le parquet a requis des peines particulièrement lourdes, allant jusqu'à 4 ans de prison ferme. Délibéré en décembre !

Un accompagnement social nécessaire à la guérison de chacun

Grâce à une équipe renforcée, l'accompagnement psycho-social des victimes a continué de se développer tout au long de l'année 2022. Le travail de ce Pôle est essentiel dans un premier temps pour permettre aux bénéficiaires de subvenir à leurs besoins, puis dans un second temps pour aider à leur (ré)intégration dans la société : formations, accès à un logement, insertion professionnelle, etc.

Le travail de cette équipe est primordial dans l'aide à la sortie d'exploitation. En effet, c'est à elle que revient la lourde responsabilité de trouver un hébergement d'urgence pour accueillir les victimes, chose qui n'est pas aisée dans un contexte toujours plus tendu d'accès au logement social, notre propre appartement étant régulièrement plein ou non-adapté à certains profils notamment les mères avec des enfants. Fin 2022, des grands travaux de rénovation auront d'ailleurs lieu dans cet appartement, qui a déjà accueilli 14 femmes depuis le mois de janvier.

Toujours dans cette optique de soutien et aide à la reconstruction de chacun, l'équipe psycho-sociale n'a cessé d'organiser des sorties socio-culturelles favorisant la création de liens. Ainsi, 18 évènements/sorties ont été organisés bénéficiant à pas moins de 90 personnes.



A QUOI CORRESPOND VOTRE DON ?

Votre don...	Permet à une personne victime de traite de bénéficier...	Mais ne vous coute finalement que :
30 € 	1 nuitée dans un hôtel social pour une personne sortant d'exploitation	10,20 €
50 € 	1 inscription à un cours de français	17 €
75 € 	1 abonnement de transport mensuel pour une personne sortant d'exploitation (en Ile-de-France)	25,50 €
100 € 	1 sortie socio-culturelle pour 20 personnes	44 €
150 € 	1 intervention d'un interprète pour des procédures juridiques	51 €
500 € 	3 mois d'aide pour une personne sortant d'exploitation	170 €
1 000 € 	1 mois de loyer et charges de l'appartement d'urgence pour héberger 6 femmes victimes de traite	440 €

Votre don ouvre droit à une déduction fiscale de 66% si vous êtes imposable, dans la limite de 20% de votre revenu net imposable (hors don d'un organisme ou d'une société). La mise en place du prélèvement à la source de l'impôt ne modifie en rien les avantages fiscaux liés au don.

Vous pouvez également faire votre don en ligne et en toute sécurité sur www.esclavagemoderne.org

**Nous vous remercions pour
votre soutien et votre
confiance !**

